

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
0413313020

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

**OBJET : Action "dispositif d'accompagnement individualisé à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA" (DAIE) convention 2020-2021 au titre du fonds social européen avec le service de l'offre d'insertion et des partenariats du Département des Bouches-du-Rhône.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône est organisme intermédiaire pour le fonds social européen (FSE). A ce titre il assure la gestion et le contrôle des dispositifs cofinancés par le FSE.

La demande de subvention présentée dans ce rapport, et portée par le service de l'offre d'insertion et des partenariats de la direction de l'insertion de la collectivité, relève de la politique obligatoire d'insertion. L'action concerne l'accompagnement socioprofessionnel.

Il s'agit du cofinancement FSE, pour la période du 4 juin 2020 au 31 décembre 2021, de l'accord-cadre intitulé "dispositif d'accompagnement individualisé à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA" (DAIE) lancé par le Département et attribué par la commission d'appel d'offres du 19 avril 2018. Ce dossier a fait l'objet d'une instruction par les agents de la cellule FSE et a reçu un avis favorable au regard de :

- la conformité du projet au programme opérationnel national FSE et de l'appel à projets FSE du Département ;
- l'éligibilité des dépenses et des ressources conformément aux règlements européens en vigueur.

Cette opération d'un montant total de 6 065 651,79 € cofinancée par le FSE à hauteur de 3 032 825, 89 € selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, s'inscrit dans la maquette financière de subvention globale FSE 2018 - 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

